



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. JAMONNEAU Claude, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine et M. GUILBAUT Bernard

Absents : M. DUBOIS Victorien, M. XAVIER François, Mme BUTET Laetitia et M. GOURBEAU Benjamin

Pouvoir : M. DUBOIS Victorien a donné pouvoir à M. JAMONNEAU Claude
M. XAVIER François a donné pouvoir à M. RAUX Samuel

Secrétaire : M. GUILBAUT Bernard

Début de la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2017 :

Mme BREMENT-MARQUIS souhaiterait que dans le paragraphe de la mise en place du marché de restauration soit rajouté la phrase ; « l'obligation de s'approvisionner dans le commerce de proximité ». Il est important de le préciser pour assurer la pérennité de la supérette.

Mme PILLOT Marguerite fait constater que dans le rapport de la commission de M. HERRIBERRY Dimitri, c'est bien lui qui annonce le planning des salles qui devrait être mis en ligne sur le site internet en septembre et non le commissaire-priseur.

Vote : POUR 13

DELIBERATIONS

→ APPROBATION DU PROJET DEFINITIF DU MILLE CLUB ET LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet ARCHI MAG a été mandaté en tant que maître d'œuvre sur le projet de restructuration et réhabilitation de la salle du Mille Club. Il présente au conseil l'avant-projet sommaire du projet. L'esquisse a été modifiée suites aux observations émises.

Compte tenu de l'avancement de ce projet, un marché public de travaux pour la tranche conditionnelle n°1 peut être lancée conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 360 000 € HT. Les travaux devraient débuter en octobre 2017.

VOTE : 13 voix pour :

- d'approuver l'avant-projet définitif de restructuration et réhabilitation de la salle du Mille Club tel qu'il a été défini par le cabinet ARCHI MAG,
- d'approuver le calendrier prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ETAT,
- d'engager la procédure de marché public de travaux,
- de recourir à un marché adapté dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation de la salle du Mille Club
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure de marché public.

→ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU MILLE CLUB

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la restructuration et de la réhabilitation de la salle dite « Mille Club » modifié :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études	48 236,80	DETR (30 %)	122 471,04
Travaux	360 000,00	Bonus énergétique (15 % des 30% de la DETR)	18 370,66
		Département :	
		Aide à la décision	2 000,00
		Aide aux Travaux (CAP 79)	44 530,00
TOTAL HT	408 236,80	Autofinancement	302 512,45
TVA	81 647,36		
TOTAL TTC	489 884,16	TOTAL TTC	489 884,16

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement.

VOTE : voix 13 pour,

- Donne un avis favorable à la demande de subvention DETR et adopte le projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR PARTICIPER A LA CAO (COMMISSION APPEL D'OFFRES) DU MARCHÉ DE RESTAURATION

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour le marché de restauration.

Membres titulaires :

- MM. et Mmes
- 1) Mme BREMENT-MARQUIS Monique
 - 2) M.GUILBAUT Bernard

Membres suppléants :

- MM et Mmes
- 1) M.JAMONNEAU Claude
 - 2) Mme PROTTEAU Joëlle

VOTE : voix 13 POUR,

- Accepte ces nominations pour participer aux prochaines CAO du marché de restauration.

→ APPEL A CONTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

Monsieur le Maire annonce que le Fonds Départemental d'aide aux jeunes a déposé une demande de subvention, pour l'année 2017, à la commune.

Le Fonds Départemental d'aide aux jeunes a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgées de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

L'année dernière, la commune avait versé une contribution de 500€.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette somme.

VOTE : voix 13 pour

- Donne un avis favorable pour cette aide.

→ MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DATES DE « MODIFICATION SIMPLIFIEE » DU PLU

Cette délibération annule et remplace la délibération du 22 mai 2017 (DEL2017-05-02), les dates de mise à disposition du public, concernant la modification simplifiée du PLU, sont erronées.

En effet, la mise à disposition du dossier au public ne peut commencer avant d'avoir reçu les avis des PPA sur le document ; ces avis devant être annexés au dossier présenté au public.

Par conséquent, le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public, du **lundi 26 juin au mercredi 26 juillet 2017**.

Le reste de la délibération reste inchangé.

VOTE : voix 13 pour

- Donne un avis favorable pour la modification de la délibération du 22 mai 2017.

→ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA RUE DU MOULIN A VENT

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie Rue du Moulin à Vent, la commune de la Peyratte a demandé à 3 entreprises des devis.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des offres.

Dénomination sociale	CP VILLE	Travaux
		HT €
PELLETIER	79 143 CERIZAY Cédex	57 768,79
COLAS	79 600 AIRVAULT	62 903,60
M.RY	79 200 PARTHENAY	61 086,00

VOTE : voix 13 pour

- Accepte et valide le devis de l'entreprise PELLETIER pour un montant de 57 768,79 €.

→ RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CAE

Monsieur le Maire fait part qu'au vu du départ de Monsieur Christophe Houde le 30 juin 2017, il faut un nouvel adjoint technique 2^{ème} classe.

Monsieur BRETEAUD David est recruté à compter du 1^{er} juillet 2017, pour 1 an, en CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi), à raison de 35 hrs, en tant qu'agent d'entretien des espaces verts. Sa rémunération sera fixée au taux horaire du SMIC actuel, soit 9,76 € brut et suivra son évolution.

Plusieurs élus demandent les raisons du départ de M. HOUDDE Christophe. Mme BREMENT-MARQUIS Monique demande à ce que la municipalité se rapproche de d'autres communes pour peut-être envisager de faire de la sous-traitance.

M.HERRIBERRY Dimitri rappelle qui serait bien de faire un point avec le service technique sur les missions et les tâches confiées à chacun.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter cet agent.

VOTE : voix 9 pour et 4 abstentions

- Accepte le recrutement de M.BRETEAUD David à compter du 1^{er} juillet 2017.

→ ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT « LES BELLETIERES » LOT 15 - A 1363

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame THIBAUT, domiciliés à Chauray 79 180, se portent réservataires de la parcelle cadastrée section A n°1363- Lot n°15 d'une superficie de 692 m2 au Lotissement des Belletières.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la demande de Monsieur et Madame THIBAUT concernant la parcelle n°1363 d'une superficie de 692 m2. Cette parcelle sera vendue au prix de 25 euros TTC le m2 (délibération du 7 décembre 2010).

Donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les actes notariés auprès de Me BOIGE, Notaire à Parthenay relatifs à la vente de la parcelle.

Mandate M. Le Maire pour répondre favorablement à la demande de Monsieur et Madame THIBAUT.

VOTE : voix 13 pour,

- Donne un avis favorable

→ DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente la délibération prise en fin d'année dernière sur l'engagement de la commune pour les travaux de restauration générale : Extérieur clocher et bras du transept, tranche 1/6, de l'église Notre-Dame de La Peyratte.

Certains éléments manquaient à la délibération.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, le Conseil Municipal :

- . APPROUVE le programme de l'opération pour un montant de 400 000,00 € H.T. (soit 480 000,00 € TTC)
- . SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, soit 180 000,00 €, sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication
- . S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 480 000,00 € TTC sur le budget 2017 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- . INDIQUE que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la culture et de la communication)	180 000,00 €	} Dans l'attente des démarches administratives
Conseil Départemental :	€	
Fondation du Patrimoine :	€	
CEB – banque de développement du conseil de l'Europe :	€	
Conseil Régional :	€	
Autofinancement :	<u>220 000,00 €</u>	
Montant de l'opération (subventionnable) :	400 000,00 € HT	

et que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : novembre 2017

- . ATTESTE que la commune récupère la TVA
- . INDIQUE que son n° SIRET est le suivant : 217 902 089 00010
- . PRECISE que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné

. INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relative à ce dossier

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

M. RAUX Samuel informe que les agents ont commencé à nettoyer les ponts. Ils préparent la fête de la musique et le 14 juillet.

M. JAMMONEAU Claude demande où en est le projet du bâtiment photovoltaïque. M.CHARRON doit fournir les devis pour les tranchées et l'avenant au permis de construire a été envoyé à la Communauté de Communes.

➤ **Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation,**

M. HERRIBERRY Dimitri informe que la 2^{ème} édition des Rencart's s'est bien déroulée – l'espace était bien utilisé – musiciens de qualité.

Il annonce également que les 2 prochaines manifestations, fête de la musique et le 14 juillet avancent. Le repas du 14 juillet sera organisé par le restaurateur « Soleil dans la cuisine » qui proposera du poulet basquaise.

En ce qui concerne la supérette, une proposition de prix sur l'inventaire est en train de se faire.

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière,**

Mme PROTTEAU Joëlle informe que le plan canicule a été déclenché de niveau 3. Le dispositif de surveillance des personnes isolées est mis en place.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire donne plusieurs dates de réunion :
 - avec le cabinet FCS Restauration mardi 20 juin à la mairie 17h30
 - PLU révision allégée jeudi 22 juin à la mairie 14h
 - vote budget CCAS jeudi 22 juin à la mairie 17h00
- 2) M. le Maire informe que la mise en place de la carte CVQ – cantine- débutera à partir du 1er septembre 2017 – une distribution de tracts va se faire prochainement dans les cartables.
- 3) M. le Maire annonce le départ en retraite de M. ROY Alain le 1er octobre 2017.
- 4) Une modification d'horaires de la mairie va avoir lieu à la rentrée scolaire (prochaine) – ouverture le matin de 8h30 à 12h30, sur 2 matinées, au lieu de 9h 12h et l'après-midi 13h45 – 17h00 au lieu de 18h00 – le personnel restant jusqu'à 17h30 pour terminer le suivi des dossiers.
- 5) Mme BREMENT-MARQUIS Monique parle de la pétition pour les poubelles qui a rencontré un franc succès – près de 350 signatures. La pétition a pour objet le maintien de la collecte a une fois par semaine. La pétition sera remise directement au Président de la Communauté de Communes.
- 6) M. le Maire évoque le dossier des Belletières et les échanges avec l'assurance Groupama. Il est conseillé de prendre un médiateur. De plus, un coffret définitif pour la pompe de relevage a été installé par la CIGEC.
- 7) Mme RECOUPE Sylvie souhaite que le cimetière soit nettoyé prochainement car dans l'allée principale de grandes herbes apparaissent. M. RAUX Samuel rappelle qu'il a été fait il y a 1 mois.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 10 JUILLET ET LUNDI 7 AOUT 2017

FIN DE SEANCE A 22H30